

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04542
Numéro SIREN : 888 005 071
Nom ou dénomination : 1884 FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2022 sous le numéro de dépôt 4727

ibiparal

SAS 1884 FORMATION

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Période du 13/07/2020 au 31/12/2020

LE **16 FEV. 2022**

SOUS LE N° 4207

**32 rue ETIENNE DOLET
94140 ALFORTVILLE**

APE : 8559B-

Siret : 88800507100012

Chapuis

Certifié conforme, la Présidence

BENZONI
Société d'Expertise Comptable

SARL FINAMBRE

**7 QUAI ROUGET DE LISLE
03100 MONTLUCON**

Téi : 04/70/03/88/50

Fax : 04.70.03.72.99

Courriel : montlucon@cabinetbenzoni.com

Site Internet : www.cabinetbenzoni.com

rekapitulasi

jumlah seluruh

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Créances			
445670 - Crédit de TVA à reporter	508,00		508,00
445860 - TVA sur factures non parvenues	100,00		100,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	608,00		608,00
Divers			
512000 - CAISSE D EPARGNE	112,38		112,38
Disponibilités	112,38		112,38
TOTAL ACTIF CIRCULANT	720,38		720,38
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	720,38		720,38

Bilan détaillé

	Net au 31/12/20
PASSIF	
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	1 000,00
Capital social ou individuel	1 000,00
Résultat de l'exercice	-27 874,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-26 874,03
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
455100 - EMILIE CHARPANTIER-COMPTES COURANTS	10 500,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	10 500,00
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	600,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600,00
421000 - Personnel - rémunérations dues	5 900,71
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	1 728,16
Personnel	7 628,87
431000 - Sécurité sociale	5 769,35
437200 - Caisse de retraite salariés	1 366,66
437810 - APPRENTISSAGE	117,58
437820 - FORMATION CONTINUE	95,99
437850 - PREVOYANCE	209,18
438200 - Charges sociales s/congés à payer	708,55
Organismes sociaux	8 267,31
442100 - Prélèvements à la source (IR)	598,23
Autres dettes fiscales et sociales	598,23
Dettes fiscales et sociales	16 494,41
TOTAL DETTES	27 594,41
TOTAL PASSIF	720,38

1884 FORMATION
SASU AU CAPITAL DE 1.000,00 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 32, RUE ETIENNE DOLET
94140 ALFORTVILLE
RCS CRÉTEIL 888 005 071

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020
RAPPORT DE GESTION

Cher associé,

Il a été établi le présent rapport de gestion conformément aux dispositions légales et statutaires, pour approuver les comptes et affecter le résultat du premier exercice social ouvert le 13 juillet 2020 et clos le 31 décembre 2020, d'une durée de 7 mois.

Ce rapport sera donc consacré essentiellement à la marche des affaires durant cet exercice et aux évènements méritant de notre point de vue d'être signalés.

Présentation des états financiers

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan.

BILAN ACTIF	31/12/2020
Immobilisations corporelles	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-
Créances diverses	608,00
Disponibilités	112,38
ACTIF CIRCULANT	720,38
TOTAL ACTIF	720,38

BILAN PASSIF	31/12/2020
Capital social	1 000,00
Résultat de l'exercice	(27 874,03)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(26 874,03)
Emprunts et dettes associé	10 500,00
Dettes fournisseurs & avances	600,00
Dettes fiscales et sociales	16 494,41
TOTAL DETTES	27 594,41
TOTAL PASSIF	720,38

Elh.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

COMPTE DE RÉSULTAT Durée	31/12/2020 7 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	-
Charges externes	2 925,68
VALEUR AJOUTÉE	(2 925,68)
Impôts, taxes et versements assimilés	213,57
Charges de personnel	24 735,11
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(27 874,36)
Autres produits	0,33
Autres charges	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(27 874,03)
(Charge financière)	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(27 874,03)
Produits exceptionnels	-
Impôt sur les bénéfices	-
RÉSULTAT NET COMPTABLE	(27 874,03)

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, de 7 mois, se traduit par un chiffre d'affaires nul.

Le total des charges d'exploitation ressort à 27 874,36 € après une dotation aux provisions et amortissements de zéro €.

La masse salariale globale (charges sociales comprises), est de 24 735,11 €.

La perte d'exploitation et la perte courante avant impôt, ressortent toutes les deux à -27 874,03 €.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice est de zéro €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net comptable déficitaire de -27 874,03 €.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

En vertu de l'article L.233-6 du Code de Commerce, il est signalé que la société, au cours de l'exercice, n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice de -27 874,03 €.

Il est proposé à l'associé unique de l'affecter ainsi qu'il suit :

Report à nouveau	(27 874,03 €)
Affectation proposée	(27 874,03 €)

Après cette affectation les différents postes des capitaux propres se présenteront de la façon suivante :

Capital social	1 000,00 €
Réserve légale	-
Report à nouveau	(27 874,03 €)
Total capitaux propres	(26 874,03 €)

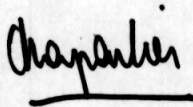
Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 223-42 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé depuis la création de la société.

M. le président est à la disposition de l'associé unique pour apporter toutes les précisions complémentaires ou explications qui seraient jugées utiles.

M. le président invite l'associé unique à approuver le texte des résolutions proposées



Emilien CHARPANTIER
Le président

rely on

1884 FORMATION
SASU AU CAPITAL DE 1.000,00 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 32, RUE ETIENNE DOLET
94140 ALFORTVILLE
RCS CRÉTEIL 888 005 071

DEUXIÈME DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

La perte nette comptable de l'exercice est de -27 874,03 €.

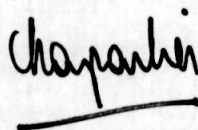
L'associé unique décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

Report à nouveau	(27 874,03 €)
Affectation décidée	(27 874,03 €)

Après cette affectation les différents postes des capitaux propres se présenteront de la façon suivante :

Capital social	1 000,00 €
Réserve légale	-
Report à nouveau	(27 874,03 €)
Total capitaux propres	(26 874,03 €)

Cette décision est prise par l'associé unique.



Emilien CHARPANTIER
Le président

